



# Ecole de Croisière de Paris

## TARIFS 2020

### LES COURS THEORIQUES<sup>1</sup>

PREPARATION AUX PERMIS CÔTIER ET HAUTURIER	259€
--	------

### NAVIGATIONS «FUN»<sup>2</sup>

WE 2 JOURS	160€
WE 3 JOURS	240€
WE 4 JOURS	320€
WE 5 JOURS	400€

### LES OFFRES «DECOUVERTE»<sup>3</sup>

WE «DECOUVERTE» 2 JOURS A bord de Soprano au départ du Havre	140€
WE «DECOUVERTE» 3 JOURS A bord de Soprano au départ du Havre	220€

### LES OFFRES «PACKNAV»<sup>2</sup>

PACKNAV + COURS Cours théoriques + 13 jours de navigation	980€
PACKNAV 13 13 jours de navigation	810€
PACKNAV 7 7 jours de navigation	510€

### LES SUPPLEMENTS

JOUR SUPPLEMENTAIRE au-delà d'un PACKNAV 7	70€
JOUR SUPPLEMENTAIRE au-delà d'un PACKNAV 13	60€
GRECE, LES ILES IONIENNES	150€

<sup>1</sup> Adhésion ECP (60€) en sus.

<sup>2</sup> Adhésion ECP (60€) en sus + licence FFV (59€), éventuellement en sus.

<sup>3</sup> L'offre «Découverte» ne peut être utilisée qu'une seule fois.

Les réservations pour les navigations «FUN» restent conditionnées à la réception sous 5 jours avant la date d'embarquement des règlements correspondants. Aucune annulation de réservation survenant dans un délai inférieur à 30 jours avant la date de navigation ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement ou une compensation en jours de navigation. Dans le cas de forfait annuel (PACK), les jours réservés annulés hors délai (30 jours) seront décomptés.

L'adhésion ECP est obligatoire pour bénéficier des services de l'association et de l'assurance.

Le prix des navigations s'entend hors caisse de bord et frais de déplacement.

#### ATTENTION

En cas d'avarie au cours d'une navigation, une somme de 40€ maximum sera exigée de la part de chacun des membres du bord.

Conformément à la loi du 16 juillet 1987, le participant est informé de la possibilité de souscrire une assurance individuelle marine complémentaire (et ses extensions) auprès de la FFV.

Le chef de bord se réservant le droit de refuser l'embarquement d'un équipier qu'il jugerait inapte à naviguer, votre signature ci-contre vous engage à accepter la déclaration suivante : «Je ne souffre d'aucune affection limitant ma capacité à manœuvrer à bord d'un voilier. Dans le cas contraire, je m'engage à en parler à l'encadrement de l'ECP avant les périodes de navigation».